

Aurillac, le 1 février 2023

Dossier n° : AE 23.0011

Demandeur : BOULARD Laurence

Date d'enregistrement de la demande : 01/12/22

Date limite de candidature : 28/02/2023

- Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 31/03/2023.
- Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
NEUVEGLISE SUR TRUYERE	10,52	RAYNAL Bastien	Section G 168, Section ZM 7,12, Section ZN 31,41,
NEUVEGLISE SUR TRUYERE	7,37	COUDERC Christian	Section B 715,718,837,838,841,850,909,
NEUVEGLISE SUR TRUYERE	34,35	RAYNAL Rene	Section B 720,722,723,725,726,733,765,766,768,776,777,782,791,825,830,855,859,863,864,865,870,872,876,878,879,880,1024,1026,1156,1158,1168,1170,1171,1173,1180,1186, Section ZM 11,
NEUVEGLISE SUR TRUYERE	4,80	Mairie de NEUVEGLISE sur TRUYERE	Section ZZ 8220

Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.

Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État : <http://www.cantal.gouv.fr/> dans les rubriques Politiques publiques/Agriculture/Politique foncière